

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux-mille-vingt-quatre, le lundi 12 février, à 20h35, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville – salle des mariages – mairie déléguée de Condé-sur-Noireau à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 6 février 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 6 février 2024.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants** : Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÉTRE, Valérie DESQUESNE, Jean ELISABETH, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nathalie LENEVEU, Alain LEQUERTIER, Arnaud MOREAU, David OLIVIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

**Ont donné pouvoir :**

Xavier ANCKAERT à Patrick BILLARD  
Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT  
Nathalie COLLIBEAUX à Valérie DESQUESNE  
Marie-Danielle DUPONT à Jean ELISABETH  
Florence DUQUESNE à Benoît BALAIS

Patrick FENOUIL à Jean-Daniel GOUDIER  
Sylvain GASCOUIN à Nathalie BOUILLARD  
Nadine LECHATTELLIER à Anne ROELANDT  
Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20240212-24\_06225-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2024  
Date de réception préfecture : 20/02/2024

**Absents excusés :**

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 8-3
- en exercice : 29	- pour : 29	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 20	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 11 décembre 2023 a été adopté à l'unanimité		

### **DÉL.2024-013 - Effacement des réseaux du bourg de la commune déléguée de Proussy (dernière tranche) route de la Libération**

Il est présenté au conseil municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé sur les bases de cette étude préliminaire, à 100 291,03 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 50 % et 100 % pour la résorption des fils nus, sur le réseau d'éclairage de 50 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 50 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 44 881,88 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **CONFIRME** que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- **SOLLICITE** l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- **SOUHAITE** le début des travaux pour la période suivante : 3ème trimestre de l'année 2024 et informe le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification : achever les effacements dans le bourg de Proussy commencés il y a plusieurs années,
- **PREND ACTE** que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- **S'ENGAGE** à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- **DECIDER** du paiement de sa participation soit : en section de fonctionnement
- **S'ENGAGE** à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,

- **PREND NOTE** que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- **S'ENGAGE** à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non-engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total H.T, soit la somme de 2 507.28 €,
- **PREND NOTE** que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou à la suite des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente et du projet.

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 12 février 2024

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

